

Amnesty France mal à l'aise face à la dépénalisation de la prostitution

Mis à jour le 12/08/2015 à 14:46



Une prostituée près de la rue Saint-Denis, à Paris, en janvier 2011. *Crédits photo : LOIC VENANCE/AFP*

Le conseil international de l'ONG vient de préconiser aux Etats de décriminaliser le travail du sexe consenti entre adultes. La branche française exprime des réserves.

Réuni à Dublin du 7 au 11 août, le conseil international d'Amnesty International (AI) a émis mardi un vote en faveur de la dépénalisation de la prostitution. Après deux années de recherche, de consultations de nombreux acteurs et de débats au sein du mouvement, les sections nationales de l'ONG de défense des droits de l'homme se sont en effet exprimées «en faveur de la dépénalisation totale de tous les aspects du travail du sexe lorsqu'il est consenti».

«C'est un jour historique pour Amnesty International», a déclaré Salil Shetty, secrétaire général de l'ONG. «Les travailleurs et travailleuses du sexe constituent l'un des groupes de personnes les plus marginalisés au monde» a-t-il ajouté, considérant la décision comme «le meilleur moyen de défendre les droits fondamentaux» de ces derniers «et de réduire le risque que ces personnes ne subissent des mauvais traitements et des atteintes à ces droits».

Une décision controversée

Dès le 8 août, des associations et mouvements féministes s'étaient exprimées contre cette décision dans une tribune pour Libération (http://www.liberation.fr/debats/2015/08/08/contre-le-choix-pro-prostitution-d-amnesty-international_1360336), lancée à l'initiative des Femen, du Mouvement du Nid, de la Coalition for the Abolition of Prostitution (CAP International) et de l'Alliance des femmes pour la démocratie (AFD-MLF). «Légaliser la prostitution et dépenaliser le proxénétisme, c'est renforcer la traite et l'esclavagisme sexuel. (...) En militant pour la non-pénalisation des acheteurs de sexe, le siège d'Amnesty plaide pour le maintien d'une longue tradition patriarcale de mise à disposition du corps des femmes au profit des hommes et de leurs prétendus besoins sexuels irrépressibles», avaient-ils dénoncé.

Pour l'ONG, «la criminalisation du travail du sexe entre adultes consentants peut entraîner une augmentation des violations des droits des travailleurs du sexe.» C'est par là qu'elle justifie sa campagne pour la suppression de la répression contre les prostituées, les clients et les proxénètes.

Un choix sur lequel la branche française d'Amnesty International a déjà exprimé de fortes réserves. Dans un communiqué paru sur son site Internet, la section française de l'ONG rappelle qu'une décision contre cette idée avait déjà été adoptée en 2014 par l'Assemblée Générale d'Amnesty International France. Elle évoque notamment ses doutes quant à la notion de «libre choix» des personnes prostituées, et la pertinence de «dépenaliser l'ensemble des acteurs du secteur», en référence aux clients et aux proxénètes.

Amnesty International reconnaît d'ailleurs la complexité du sujet et a décidé de laisser à chaque section le choix de ne pas travailler activement sur la question. L'occasion pour Amnesty International France de ne pas prendre part «dans les débats sur la prostitution en France», explique l'association.

 Eve Taraborrelli